

## **Déclaration liminaire, CAPD du 22 mai 2014**

Madame l'Inspectrice d'Académie  
Mesdames messieurs,

Lors de cette CAPD, le SNUipp-Fsu, aura à cœur de défendre la situation des collègues dans le respect des règles en vigueur.

Dans le cadre du dialogue social qui doit se mettre en place dans notre département, nous nous félicitons de l'envoi de documents complémentaires préparatoires à cette CAPD.

Toutefois ces documents nous semblent encore incomplets.

Nous souhaitons pouvoir disposer de documents de travail qui feraient état non pas d'un constat réalisé mais des différentes demandes des collègues de manière à ce que la CAPD ne soient pas qu'une simple chambre d'enregistrement.

Enfin en marge de cette CAPD, le SNUipp-FSU déplore le manque d'accompagnement des équipes d'école face aux nouvelles propositions très tardives des municipalités concernant la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Nous demandons que les projets portés et construits par les écoles depuis maintenant plusieurs mois ne soient pas remis en cause de façon arbitraire et que le temps de la concertation soit pris notamment dans le cadre des conseils d'école.

Je vous remercie de votre attention  
Armelle Le Coz

## **Motion proposée par le SNUipp-FSU au vote de la CAPD**

Le SNUipp-FSU demande à ce que l'usage qui consiste à accepter les demandes d'annulation de départ à la retraite jusqu'au jour précédent la rentrée scolaire soit maintenu dans le département.

Pour : 9

5 SNUipp-FSU (sur 5 délégués), 2 SGEN-CFDT (sur 2 délégués), 1 SUD-Education (sur 2 délégués- 1 absent)

Contre : 10

représentants de l'administration